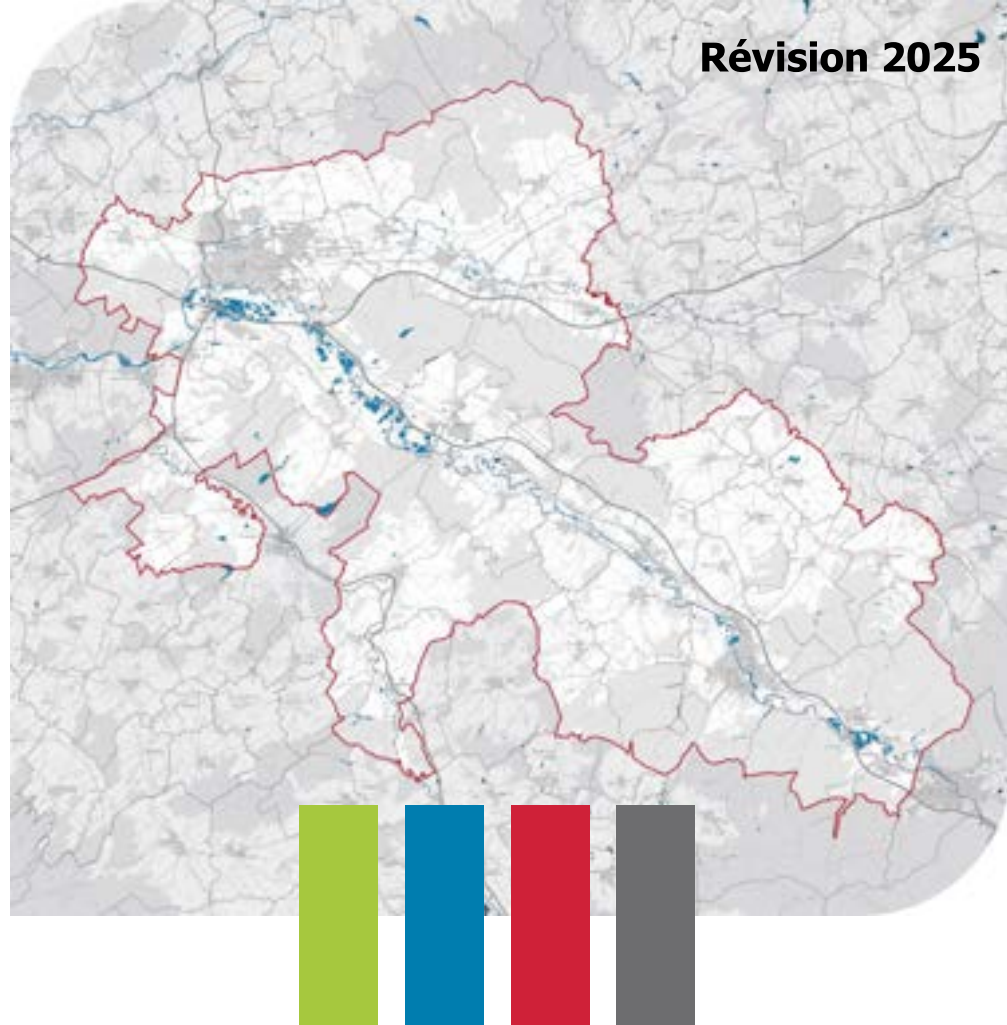




Plan local d'Urbanisme intercommunal



0100200300400500m

▲

Règlement graphique

Zone urbaine

Zone à urbanisation ouverte

Zone à urbanisation fermée

Zone agricole

Zone naturelle ou forestière

Cadastre

Parcelles

Bâtiments

Modification de zonage apportée

1

2

Retrait de la zone Uxb ssur les terres agricoles

Ajustement de la limite UD/Nv

Prescription ponctuelle

●

Bâtiments d'habitations existants pouvant faire l'objet d'extensions ou d'annexes en zone A ou N (16 02)

●

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

Prescription linéaire

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 01)

Règles d'implantation des constructions (hors 10m des cours d'eau) (15 00)

Règles d'implantation des constructions (10m des cours d'eau) (15 00)

Voies, chemins à conserver et à créer (24 00)

Prescription surfacique

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité pour des raisons de risques (02 02 cavité souterraine)

Emplacement réservé (05 01 à 05 04)

Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (07 02)

Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique (07 04)

Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) (18 00)